

MODALITES DE PARTICIPATION

Ateliers participatifs « Des Boîtes à Livres pour Mérenvielle »

Modalités de participation :

Le conseil municipal souhaite installer **cinq boîtes à livres** à proximité de la mairie, de trois arrêts de bus et de la gare.

Pour ce faire, **nous faisons appel aux bonnes volontés de la commune**, pour chaque étape de la réalisation des boîtes, de leur fabrication, à la décoration et jusqu'à l'installation.

L'idée étant de permettre à tous les volontaires bénévoles de participer gratuitement.

Le modèle à fabriquer sera fait à partir de matériaux de récupération, qui seront fournis avec le plan de méthode, les outils, les fournitures nécessaires.

Atelier fabrication - ouvert aux adultes & aux enfants de plus de 10 ans.

Deux samedis, de 14h00 à 18h00, à la Maison des Associations, Place de la Mairie.

L'idée étant que les bricoleurs confirmés, à partir du matériel fourni, puissent aider mais aussi apprendre aux débutants volontaires à scier, clouer, bref à fabriquer la boîte à livres selon le modèle et le plan méthode remis.

<u>L'atelier finition / décoration</u> – ouvert également aux enfants âgés de plus de 8 ans ou moins avec présence de leur(s) parent(s) (responsable légal de l'enfant).

Un samedi de 14h00 à 18h00, à la Maison des Associations, Place de la Mairie.

Atelier ouvert à ceux qui veulent partager leur savoir-faire en décoration.

L'atelier installation - ouvert aux adultes & aux jeunes âgés de plus de 15 ans

Un samedi (horaire à définir), sur les lieux retenus.

Atelier ouvert à ceux qui savent et à ceux qui veulent apprendre à sceller sur un socle en ciment les boîtes à livres.

Comment s'inscrire?

Les inscriptions sur place le jour des ateliers sont possibles.

Vous pouvez également <u>retourner le bulletin d'inscription au plus tard la veille</u> de l'atelier choisi :

Soit en mairie, par courrier postal ou en le déposant au secrétariat,

Soit par mél, à l'adresse mél suivante : merenvielle.haute-garonne@wanadoo.fr

Selon les consignes sanitaires du moment et le nombre d'inscrits, des aménagements d'horaires ou calendrier seront communiqués aux intéressés par les organisateurs. Ils mettront en place le protocole sanitaire en vigueur selon les dernières recommandations des pouvoirs publics et feront respecter ces mesures par tous les participants.